

Expatriation :

Non à une AFP à deux vitesses !



Les années passent et un fossé se creuse de plus en plus à l'AFP, au sein de la rédaction, parmi les journalistes de droit français partant exercer à l'étranger : il y a d'un côté ceux qui y vont sous statut « expatriés » et ceux qui partent sous statut local, souvent faute de mieux...

En cause : une raréfaction des postes « d'expat' » dans le réseau de l'Agence, tandis que l'AFP investit massivement depuis plusieurs années dans des créations de postes locaux, y compris pour des postes clairement destinés à des journalistes venus de France.

Dernier épisode en date de ce schéma imposé par la direction : la **suppression du Desk Grande nuit à Paris en 2022**. Après un coup d'essai en 2021 (trois postes transférés à Hong Kong, dont deux en local), la fermeture de ce service a été entérinée le 18 février, malgré la forte opposition des élus du personnel (15 voix contre, une abstention) lors d'une réunion du Comité social et économique (CSE).

L'affaire paraissait pourtant simple : transférer les 10 postes d'éditeurs de la Grande nuit parisienne vers Hong Kong afin de mettre un terme au travail nocturne à Paris – nuisible pour la santé, de l'avis de tous – et de le remplacer par un travail diurne dans la mégapole chinoise¹.

Les petites mains en local, les encadrants en expat'

Mais première surprise : il manque trois postes à l'arrivée ! Car les éditeurs à Hong Kong ne bénéficiant évidemment pas des jours de repos supplémentaires prévus en France pour le travail de nuit, ce transfert implique davantage de jours travaillés par an. Et la direction refuse de s'engager à redéployer ces trois postes. Elle pourrait même les supprimer définitivement pour atteindre les objectifs du « Plan de transformation de l'agence » du PDG. Il reste en effet quatre postes de journalistes à supprimer, malgré le « Plan de départs volontaires » (PDV) imposé en 2019-2020 (28 postes de journalistes statut siège en moins).

Autre point de discord : sur les sept postes transférés à Hong Kong, cinq passeront sous statut local ! Et comme d'habitude, il s'agit des postes de simples rédacteurs qui, devenus locaux, ne bénéficieront pas des aides pour le logement, pour la scolarité des enfants, etc. Bref, des postes qui semblent destinés aux journalistes jeunes et célibataires. Quant aux deux postes d'encadrants, il s'agira bien entendu de contrats d'expatriés avec toutes les conditions habituelles.

On voit ici clairement le système à deux vitesses pour l'expatriation : des postes de rédacteurs, rubricards ou éditeurs en local, tandis que les postes d'encadrement sont maintenus ou créés sous statut expatrié.

Une invention AFP : l'expatrié-local !

On peut même dire que l'AFP a réussi le tour de force d'inventer un nouveau statut : l'expatrié-local !

Et si de jeunes Français peuvent y voir une expérience professionnelle enrichissante, ils découvrent aussi une situation potentiellement appauvrissante avec des avantages sociaux moindres. Sans compter le risque de voir leur salaire, en devise locale, s'évaporer si l'AFP refuse de compenser une éventuelle poussée d'inflation dans leur pays.

Quel journaliste expatrié-local n'a jamais ressenti un **manque de reconnaissance** voire un **sentiment d'injustice**, bien conscient d'être un « expat' low-cost » ? Est-ce bien le message que l'on veut envoyer aux jeunes recrues durement sélectionnées de l'AFP ?

(/...)

¹ Nous ne parlons pas ici du choix de Hong Kong, qui est contestable, vu la situation sur place

Et si ces jeunes journalistes finissent par décrocher le précieux sésame d'une titularisation, quelles seront les possibilités pour eux de repartir à l'étranger ? Assez minces... sauf à devenir rapidement un encadrant ou bien d'accepter de repartir... en local, avec à la clé quelques années de cotisation de retraite en moins.

L'obsession de la masse salariale

La transformation de certains postes en local est passée par là et la raréfaction des postes d'expat' se fait sentir. La direction l'a elle-même reconnu récemment : **il manque aujourd'hui environ 24 postes expatriés de statut siège** dans le réseau mondial par rapport aux engagements fixés dans l'accord d'entreprise de 2017 (que *SUD* a refusé de signer).

Pourtant, cet accord était justement censé « sanctuariser » un nombre minimum d'expatriés selon ses signataires. Mais les promesses n'engagent que ceux qui y croient, surtout quand du côté de la direction, il faut absolument contenir la masse salariale...

Une obsession de faire des économies qui a déjà frappé les **photographes** puisqu'il n'existe quasiment plus de postes à l'étranger sous statut expatrié. Et que dire des personnels techniques et administratifs ? Plus que toute autre catégorie, ils en ont fait les frais avec le PDV et la suppression de tous les postes d'expatriés chez les **cadres techniques**.

Quant aux **journalistes de la vidéo**, ils ne semblent pas mériter non plus l'expatriation en statut siège. Le réseau mondial de l'AFP s'est bâti exclusivement sur des contrats locaux, à l'exception de trois ou quatre postes de JRI expat' et de quelques postes d'encadrants, notamment à Washington et Londres.

SUD réclame un meilleur traitement pour tous

En 2023, un « grand chantier » sur la mobilité des journalistes va être lancé. L'occasion peut-être de dégripper le système, si la logique comptable est abandonnée. Pour *SUD*, une réforme réussie commencerait par des salaires et des avantages corrects pour l'ensemble du personnel, pas seulement pour les encadrants. Et s'ils doivent partir en local, les jeunes journalistes devraient avoir au moins la garantie d'être titularisés en CDI statut siège au terme d'une période raisonnable de trois années maximum.

Enfin, il faut de réelles possibilités d'expatriation aussi bien pour les journalistes staff « juniors » que pour les « seniors » qui peuvent, eux aussi, vouloir partir à l'étranger en fin de carrière. Il en va de l'attractivité même de l'AFP au sein des médias français.

Paris, le 22 février 2022

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)



Sud
AGENCE FRANCE PRESSE